



Duree indemnisation assedic après 60 et demi

Par nounoune

voilà, j'ai les conditions remplies pour bénéficier de ma re traite à taux plein au 01/01/16 soit 61 ans et 7 mois. Mon allocation chomage s'arretera au 20 avril 2015 fin des 36 mois ARe. J'ai les trimestres cotisés nécessaires . Est ce que j'aurai un maintien indemnisation juqu'au 01/01/16?